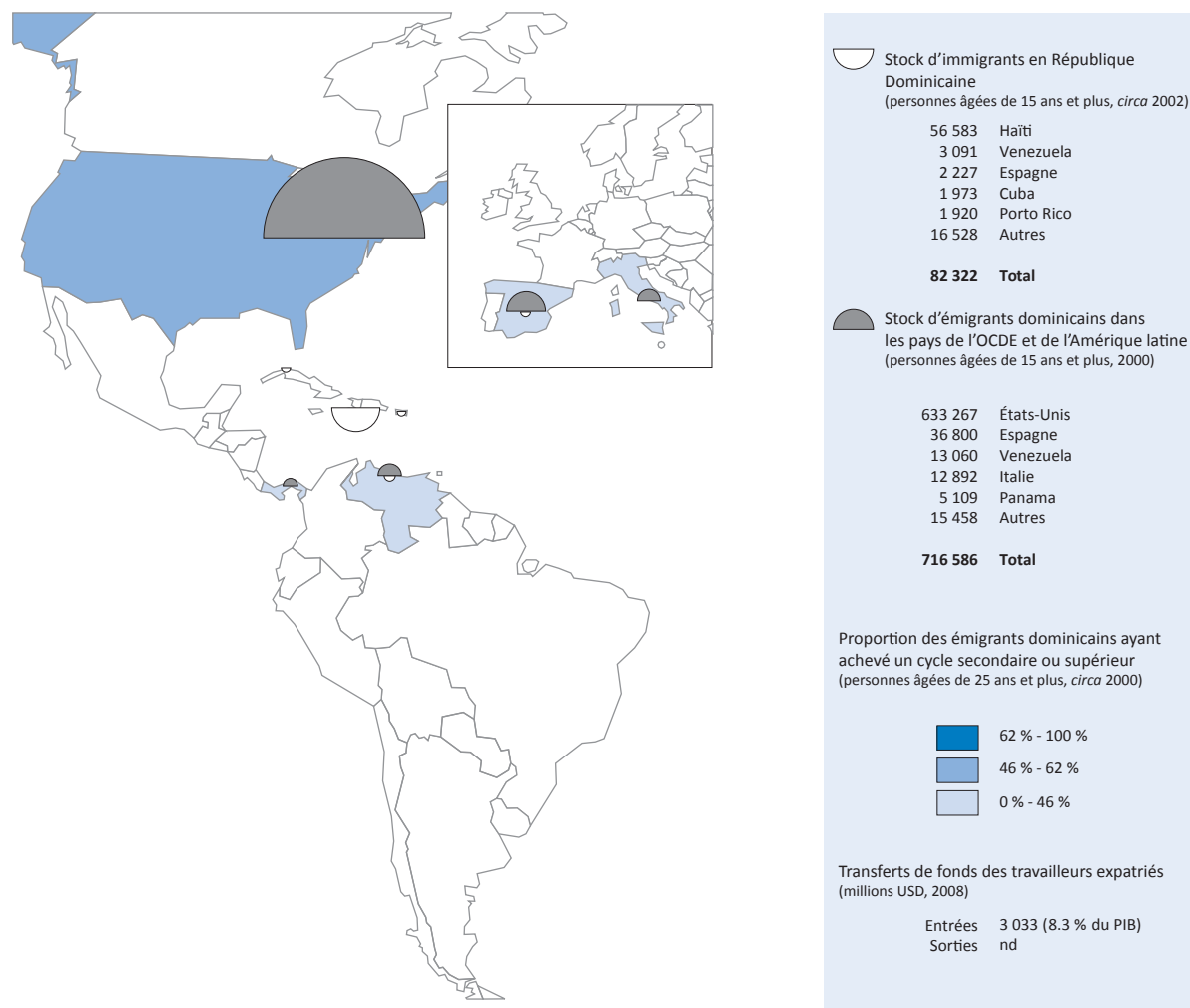


# RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

## République Dominicaine

Historiquement, la République Dominicaine est une destination privilégiée des migrants haïtiens, mais depuis quelques décennies un nombre croissant de Dominicains émigrent à l'étranger, principalement aux États-Unis.

**Figure 1. Stock des immigrés en République dominicaine et des émigrés dominicains. Niveau d'éducation des émigrés dominicains vers les pays de l'OCDE et d'Amérique latine**



*Note :* Cette figure indique les stocks de migrants enregistrés dans les recensements nationaux ainsi que les transferts privés figurant dans les données de la balance des paiements. Elle ne fait donc pas apparaître les flux formels ou informels non enregistrés, qui peuvent être substantiels.

*Source :* Pour plus d'information sur les définitions et les sources, consulter l'Annexe statistique.

**La République Dominicaine** est un pays d'émigration nette. Près de 13 % des Dominicains vivent désormais à l'étranger. Depuis la fin des années 1980, les Dominicains ont émigré massivement, principalement vers les États-Unis et vers l'Europe dans des pays comme l'Espagne ou l'Italie.

**Historiquement**, l'immigration en provenance d'Haïti a été la plus importante. Les travailleurs haïtiens ont initialement été attirés par la pénurie de main d'œuvre et des salaires relativement plus élevés dans les plantations de canne à sucre.

**La population** dominicaine résidant aux États-Unis a un profil d'éducation intermédiaire. Près de 50 % des immigrés dominicains aux États-Unis ont achevé un cycle secondaire ou supérieur.

## Histoire des migrations et évolution des politiques

Historiquement, la République Dominicaine a été un pays d'accueil pour les travailleurs étrangers. À partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, des travailleurs (principalement originaires de Haïti et des pays anglophones des Caraïbes) sont recrutés pour travailler dans les plantations de canne à sucre. L'immigration de travailleurs haïtiens a été activement encouragée durant l'occupation américaine de la République Dominicaine (1916-24), en raison de l'expansion de l'industrie du sucre sous la présence américaine.

Suite à des tensions de plus en plus vives concernant la définition des frontières entre les deux pays (entamée en 1937), les autorités dominicaines ont mis en place une régulation des flux d'immigrants haïtiens. En raison des pénuries de main d'œuvre et de l'intérêt grandissant des autorités pour les plantations de canne à sucre, une série d'accords bilatéraux (*convenios*) furent signés entre Haïti et la République Dominicaine, autorisant l'entrée sur le territoire dominicain de Haïtiens pour des périodes définies. C'est ainsi que les campements permanents de Haïtiens autour des plantations sucrières (connus sous le nom de *bateys*) se sont multipliés.

Durant les années 1960, des bouleversements économiques et politiques ont conduit à une augmentation de l'émigration au départ de la République Dominicaine, à destination principalement des États-Unis. Au cours de cette période, les Dominicains ont émigré à travers différents canaux, bénéficiant de l'assouplissement de l'attribution des visas et des restrictions d'immigration de la loi américaine sur l'immigration de 1965, et de politiques d'asile et de protection des réfugiés favorables. Une forte proportion de cette migration était néanmoins clandestine.

Ces trois dernières décennies ont ainsi vu la République Dominicaine changer radicalement de position migratoire, et devenir un pays de départ. L'émigration dominicaine s'est accélérée depuis 1980 en réponse aux crises économiques. La décennie 1980 a connu par ailleurs une importante réduction de la production de sucre dans l'économie dominicaine, encourageant de nombreux immigrants haïtiens à se reconverter dans d'autres secteurs comme le bâtiment, le commerce, l'industrie manufacturière et les services domestiques.

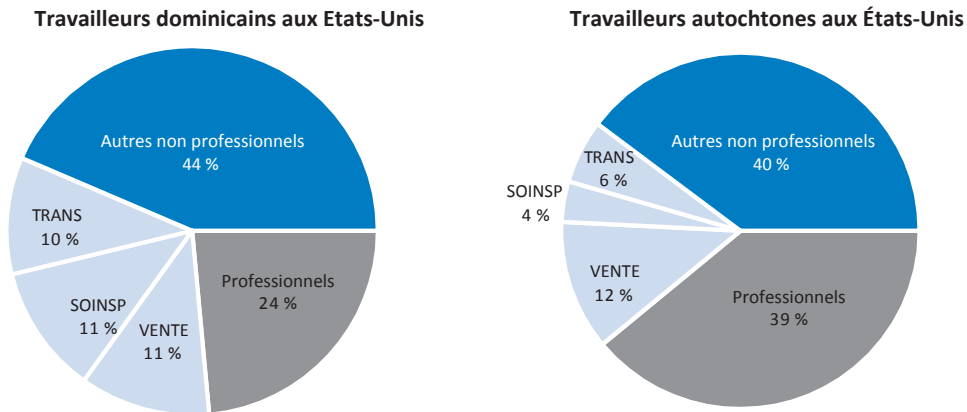
Bien que la République Dominicaine ait connu, au cours de la dernière décennie, une croissance soutenue et une grande stabilité politique, l'émigration n'a pas diminué. Les recensements des années 2000 permettent d'estimer que 716 586 Dominicains vivent à l'étranger (13 % de la population), dont 633 000 aux États-Unis. Une estimation plus récente (2008) de l'Enquête de la Communauté Américaine évoque un chiffre supérieur à 1.3 million (en incluant les Dominicains nés aux États-Unis). D'importantes communautés de Dominicains se sont ainsi établies en Espagne, en Italie et à Porto Rico.

Le gouvernement dominicain a mis en place des initiatives pour renforcer ses liens avec la diaspora. Parmi ces initiatives, on compte l'amendement constitutionnel reconnaissant la double nationalité (1994), l'extension du droit de vote aux Dominicains installés à l'étranger (1997), et le projet de loi constitutionnelle instaurant des sièges de sénateurs et de députés pour représenter les Dominicains expatriés. Sur le territoire national, les conditions précaires subies par les Haïtiens ont suscité une préoccupation croissante de la part des pouvoirs publics, amenant les autorités des deux pays à signer une déclaration contre le recrutement de clandestins et l'immigration illégale en 2000. De plus, la Loi générale sur les migrations de 2004 (Acte n° 285) et le Plan national de régularisation en cours mettent l'accent sur la régulation des immigrés sans papiers présents dans le pays.

## Marché du travail

Les émigrants dominicains dans les pays de l'OCDE et les autochtones de ces pays présentent des caractéristiques similaires en termes de taux de participation au marché du travail. À titre d'exemple, 68.1 % des Dominicains résidant aux États-Unis sont employés ou en recherche active d'emploi, un taux très proche des 65.4 % d'Américains dans la même situation.

**Figure 2. Répartition des travailleurs par catégorie professionnelle**  
(en pourcentage, 2009)



*Note* : La nomenclature professionnelle utilisée couvre les professionnels et les techniciens (postes 001 à 395 du COC). Les autres abréviations utilisées sont SOINP : Soins à la personne et services, VENTE : Ventes et TRANS : Transport de biens et de personnes.

*Source* : Centre de développement de l'OCDE d'après les données de l'enquête sur les ménages (Current Population Survey).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/738281528153>

Malgré une intégration effective dans le marché du travail américain, certains objectifs ne sont pas encore atteints. En effet, la concentration des immigrants dominicains dans les emplois peu qualifiés demeure plus élevée que celle de leurs homologues autochtones. La figure 2 fait apparaître la répartition des Dominicains et des autochtones aux États-Unis en fonction de leurs catégories occupationnelles. Plus de 76 % des Dominicains occupent des emplois non qualifiés contre seulement 61 % des travailleurs autochtones. Les immigrants dominicains se concentrent dans les secteurs de la vente, des soins à la personne et des transports.

Cette segmentation du marché du travail et le niveau d'éducation plus faible observé chez les immigrants dominicains en comparaison avec la population native peuvent expliquer les différences de revenus observées entre les travailleurs dominicains et américains par la littérature (Hernández et Rivera-Batiz, 2003).

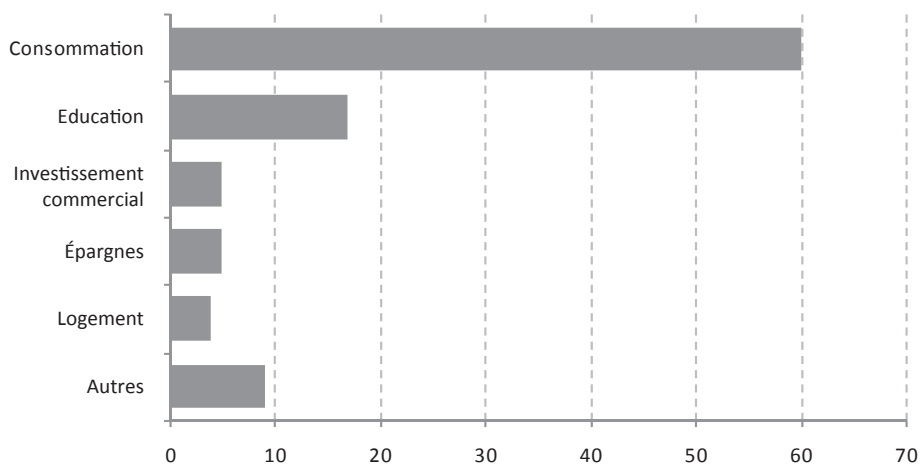
Malgré le fait que la plupart des immigrants dominicains aux États-Unis occupent des postes peu qualifiés, on observe un nombre de plus en plus important de migrants hautement qualifiés. L'enquête de la Communauté Américaine de 2008 révèle que près de 90 000 Dominicains ont le baccalauréat ou un diplôme universitaire ou technique.

## Relation avec le pays d'origine et intégration dans le pays d'accueil

À partir des années 1990, la République Dominicaine a connu une croissance significative des entrées de transferts privés, reflétant l'augmentation de

l'émigration dominicaine. Ces transferts privés sont ainsi passés de 0.8 milliard USD en 1995 à 3.1 milliard USD en 2008 (représentant respectivement 5 et 6.8 % du PIB dominicain). Néanmoins, la progression de ces apports de capitaux privés s'est ralentie à partir de 2007, et les transferts sont même en déclin depuis le premier trimestre 2009.

**Figure 3. Principales utilisations des transferts privés en République Dominicaine, 2004**



Source : BID/MIF (2004b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/738328076210>

L'étude nationale des ménages de 2007 (ENHOGAR) a révélé que les transferts privés sont une source de revenus importante. Près de 17 % des familles dominicaines bénéficient de transferts monétaires sous une forme ou une autre. Le transfert mensuel moyen s'élevait à 100 USD, soit 16 % du revenu d'un ménage dominicain moyen.

En 2004, la BID a réalisé une enquête sur l'emploi des transferts privés par les familles bénéficiaires en République Dominicaine (BID/MIF, 2004b). Comme l'illustre la figure 3, l'argent des transferts est principalement affecté aux biens de consommation (60 %). Dans une moindre mesure mais qui reste néanmoins importante, les fonds sont alloués à l'éducation (17 %) ou investis dans un commerce (5 %).

La bancarisation des transferts monétaires en République Dominicaine demeure faible. Selon les données de l'enquête ENHOGAR, 92 % des ménages bénéficiaires utilisent des compagnies privées de transferts de fonds pour recevoir l'argent, tandis que seul 1 % le font au travers de banques commerciales. Les transferts privés en République Dominicaine sont réglementés par la loi Monétaire et de Finance n° 183 (2002) qui régle les opérations des compagnies de bureaux de change et de transferts de fonds.

Après trois ans d'émigration à grande échelle vers les États-Unis, les liens transnationaux (transferts privés compris) ont conforté le sentiment d'appartenance communautaire entre les Dominicains. Les dimensions politiques, culturelles et sociales de ces liens se reflètent dans la mise en place de branches américaines par les principaux partis politiques dominicains, dans la participation des Dominicains aux campagnes politiques aux États-Unis, dans l'augmentation de la participation des communautés dominicaines aux élections de leurs pays d'accueil, ainsi que dans l'existence d'associations civiques et sociales à l'étranger.